



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ouvre et organise, au titre de l'année 2015, pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'inter région Grand Ouest

L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Catégorie B

Conditions d'accès :

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Dans le cadre de ces trois années, les services effectués en qualité de non-titulaire de droit public sont pris en compte dans le calcul de l'ancienneté requise pour pouvoir se présenter à cet examen. Les contrats de droit privé (emploi-jeune, CES, CEC, CAV, CAE, CUI...) sont exclus.

En application de l'article 13 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale, les candidats peuvent subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement ou sur la liste d'aptitude au grade ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier.

Les candidats doivent donc remplir les conditions d'accès susvisées au 31 décembre 2016.

Liste des spécialités ouvertes (programme des épreuves à consulter sur www.cdg29.fr) :

- Bâtiments, génie civil
- Réseaux, voirie et infrastructures
- Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
- Aménagement urbain et développement durable
- Déplacements, transports
- Espaces verts et naturels
- Ingénierie, informatique et systèmes d'information
- Services et interventions techniques
- Métiers du spectacle
- Artisanat et métiers d'art

Il est impératif de lire attentivement la brochure de l'examen professionnel consultable sur www.cdg29.fr avant toute pré-inscription.

Nature des épreuves :

Epreuve écrite : mercredi 8 avril 2015	Epreuve orale : juin 2015
L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).	L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Période de retrait des dossiers d'inscription : du mardi 18 novembre 2014 au mercredi 10 décembre 2014 inclus auprès du CDG 29

- par pré-inscription sur le site Internet : www.cdg29.fr minuit, heure métropole, dernier délai.

Une borne d'accès internet est disponible au CDG 29 pour effectuer la pré-inscription.

Pour l'expédition de dossiers d'inscription, ou en cas de difficultés de connexion, contacter le CDG 29 au 02 98 64 19 75.

- à l'accueil jusqu'à 17 H 00, dernier délai.

Période de retour des dossiers d'inscription : du mardi 18 novembre 2014 au jeudi 18 décembre 2014 inclus auprès du CDG 29

- à l'accueil, 17 h 00 dernier délai,

- par voie postale, le cachet de la Poste faisant foi.

L'inscription via Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription imprimé par le candidat, accompagné des pièces justificatives.

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le CDG 29 ou téléchargé sur le site www.cdg29.fr. Tout dossier d'inscription, qui ne serait que la photocopie de son propre dossier original, d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé.

De même, aucun dossier transmis par télécopie ou courrier électronique ne sera pris en compte.

Tout dossier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi ou s'il présente un défaut d'adressage.

**CDG 29 - Service Mobilité - 7 boulevard du Finistère - 29336 QUIMPER CEDEX - ☎ 02 98 64 19 75 -
Adresse mail : concours@cdg29.fr - Site internet : www.cdg29.fr**